

AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT
LIEU DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Je soussigné(e)

Représentant l'Etablissement

Autorise M.....

Adresse :

A suivre une formation d'**ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (1)**

Sur le site d'Isle

Durée de la formation : 12 mois ou 18 mois (choix à déterminer avec l'employeur).

Sur le site de Brive la Gaillarde

Durée de la formation : 12 mois

Sur le site de Guéret

Durée de la formation : 12 mois

EN SITUATION D'EMPLOI

EN CONTRAT de PROFESSIONNALISATION (cf page 2: modalités d'accompagnement du stagiaire)

EN APPRENTISSAGE

Date d'entrée en fonction dans l'établissement :

Statut du (de la) candidat(e) - si contrat, dates de début et fin de contrat:

.....

Salarié(e) de l'établissement (CDI – CDD – CPF – contrat de professionnalisation – autre (à préciser) **joindre un justificatif du statut**

Fonction du (de la) candidat(e) :

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI EDUCATIF OCCUPE PAR L'INTERESSE(E)

(joindre si besoin une attestation dûment signée par l'employeur)

► **Demande de prise en charge financière du coût de la formation** : Nom de l'O .P.C.O.et dispositif concerné (1) :

.....

Plan de formation CPF CFP autre (à préciser)

joindre (ou adresser dès réception) le justificatif de l'accord de financement

► **Financement sur fonds propres de l'établissement**

A, le

(1) cocher les cases concernées

Cachet de l'établissement et signature :



POLARIS Formation - Site d'Isle
2, rue du Buisson - BP 10 - 87170 Isle
Tél. : 05 55 34 34 34

accueil.isle@polaris-formation.fr – www.polaris-formation.fr

Pôle Limousin Action Recherche en Intervention Sociale

N° de déclaration d'activité :74 87 00001 87

Pour la rentrée scolaire **2024-2025**, Droits d'inscription, frais de formation et de scolarité :

Accompagnant Educatif et Social en situation d'emploi/ contrat professionnalisation : **7 512,75 €**

Pour les apprentis, un devis individualisé sera établi par le CFA et il est à demander à l'adresse suivante :
contrat.apprentissage@ac-limoges.fr

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Dans la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, les stagiaires en contrat de professionnalisation doivent être obligatoirement accompagnés par un professionnel ayant suivi ou étant inscrit à la formation de maître d'apprentissage/ tuteur référent dispensée par POLARIS Formation Isle ((www.polaris-formation.fr))